



L'INDUSTRIE
NAVALE
FRANÇAISE



LA MÉDIATION INTERENTREPRISES

Vous rencontrez un différend avec un
de vos sous-traitants ou fournisseurs.

Vous rencontrez un différend avec un de vos clients.

Vous rencontrez un différend avec un organisme public.

» LA MÉDIATION PEUT ÊTRE UNE SOLUTION !



- └ La médiation est un mode **amiable** de résolution des différends.
- └ Un « tiers de confiance », **formé, neutre, impartial**, et soumis à la **stricte confidentialité** va aider les parties à **construire elles-mêmes** des solutions **sur mesure en fonction de leurs objectifs** pour régler un conflit.
- └ Cette solution permet d'**éviter le contentieux**, de **poursuivre** ou de **restaurer la confiance**, de trouver des **solutions rapidement**.
- └ Les échanges sont confidentiels, même en cas de contentieux par la suite.
- └ La solution est co-construite par les parties, donc plus facile à réaliser.
- └ La relation commerciale peut être maintenue car il n'y a pas de gagnant ni de perdant.
- └ Les chances de succès sont d'autant plus élevées que le différend est traité « en amont ».



La procédure est rapide et souple. Le GICAN, en coopération avec la Médiation des Entreprises du Ministère de l'Économie et des Finances, a nommé un Médiateur de la filière navale qui est à la disposition, gratuitement, de tous les adhérents.

Pierre VAUTERIN

Médiateur national délégué de la Médiation des Entreprises
et Médiateur de la filière navale
pierre.vauterin@finances.gouv.fr / 06 19 48 00 44

Marie-Christine MÉCHET

Déléguée générale adjointe du GICAN
marie-christine.mechet@gican.asso.fr
06 81 38 40 17

» CONTACTS

